Assemblée Générale

Lundi 08 décembre 2025 – Amphithéâtre du Centre Sportif à partir de 19h00

Procès-verbal

"Le Football, c'est avant tout un jeu"

http://district-aube.fff.fr

ORDRE DU JOUR

De 18 h 15 à 19 h 00, les Représentant.e.s des clubs présents ont tous été accueillis au Centre Sportif de l'Aube afin d'émarger la feuille de présence « papier » de cette Assemblée.

Dans le cadre de cette Assemblée, la collectivité des Clubs aubois est amenée à devoir se prononcer et à suivre les débats sur la base de l'Ordre du Jour suivant :

- Appel des délégués - 19 h 00
- Allocution de bienvenue du Président
- Approbation PV de l'Assemblée Générale du 09/12/2024 (vote)
- Présentation du rapport financier 2024-2025
- Intervention du Commissaire aux Comptes (vote)
- Approbation du Bilan et du Compte de Résultat de l'exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025 et proposition d'affectation du résultat (vote)
- Élection au Comité Directeur (vote)
- Élection du binôme représentant les clubs de District aux Assemblées Générales de Ligue (vote)
- Présentation des modifications des Articles 85, 99.2 et 226.1 des Règlements Généraux adoptés par l'Assemblée Fédérale du 14 juin 2025 et de l'Article 37 des Règlements Particuliers du District.
- Actualité de votre District
- Parole aux invités.
- Remise des récompenses

APPEL DES DELEGUES

Consécutivement à l'appel des Délégué.e.s par le Secrétaire Général de l'Association, il est mis en exergue que les Clubs présents ou représentés rassemblent en ce lundi 08 décembre 2024, 299 voix sur 347 inscrites *(détail des Clubs présents ou représentés ci-après)*.

Le Secrétaire Général, sur la base des feuilles d'émargement sous format papier, a alors invité l'assistance réunie au sein de l'amphithéâtre du Centre Sportif de l'Aube à se manifester pour les Représentant.e.s des Clubs éventuellement présent.e.s et qui n'auraient pas encore émargé à cette heure. La liste de ces Clubs est déclinée nominativement par ses soins.

Il rappelle que pour délibérer valablement l'Assemblée Générale doit réunir au moins 1/3 des clubs inscrits soit 24 Associations affiliées, représentant au moins 1/3 de la totalité des voix soit 115 voix.

CLUBS PRESENTS

Numéro d'affiliation	Club	Nombre de voix	Nom du représentant
545007	A.S. DES AUMONTS	2	JACQUES FRANCIS
525354	O. DE MONTIERAMEY	2	VERON JEAN-PIERRE
582189	FOOT JEUNES VILLENAUXE	2	GALOUL TIPHANIE
525762	AS BAROVILLE	3	MATEOS FRANCOIS
553883	FC CHARMONT	3	POUYOL BRYAN
564790	COMORES AUBE	3	DAOUD ECHATI
550872	A.S.C FRESNOY CLEREY	3	LAMOTTE CLAUDE
563711	RACING CLUB AUBE	3	HALIDI SYADI
552299	RICEYS SPORT	3	MANJARD FREDERIC
552762	A.J. SAINT AUBINOISE	3	MILIC THOMAS
524612	A.S. ST ETIENNE S/BARBUISE	3	JEAN-LOUIS TRUTAT
535720	VAUDES ANIMATION	3	VILLELA SYLVAIN
564909	AF VILLENAUXE	3	BEAUTRAIT MATHIEU
511301	US CHAOURCE	4	BERTIN JEAN-MARC
531872	A.S PORTUGAISE CHARTREUX	4	DOS SANTOS RUI
531655	CRENEY F.C	4	LEROY FABIEN
502601	US DIENVILLE	4	VEBER PATRICK
551179	S.C. DE SAVIERES	4	PHILIPPAERTS JEAN-FRANCOIS
564742	FC TROYES	4	AZZEGGOUARWALEN TARIQ
550802	A.S. MARIGNY ST MARTIN	5	QUERE STEVEN
564387	RIVIERE DE CORPS FC	5	KRAFT PATRICE
552626	A.M DE SAINT GERMAIN	5	CUBILLOS MARCELO
582279	SAINTE SAVINE	5	EQUEY ALEXANDRE
580662	AUBE SUD LOISIRS OMNISPORT	6	JARRY GERARD
564908	CHAMPAGNE FC ACADEMY	6	BIANIC JEAN MARC
548265	FC BREVIANDES	6	NOBLOT MAURICE
590528	ERVY FOOTBALL CLUB	6	WALLON SYLVIE
560625	AS PONT ST MARIE	6	GRENIER PASCAL
554146	TORVILLIERS ATHLETIC CLUB	6	LAFOND JOCELYN
527672	FC TRAINEL	6	SABATIER TINA
502621	U.S. VENDEUVRE DIENVILLE	6	ROUSSEY SEBASTIEN
860723	ACADEMY FOOTBALL CLUB	7	KERFOUF BACHIR

548174	ALLIANCE SUD OUEST F. AUBOIS	7	COURTOIS PATRICK
502585	AVT GARDE DE TROYES	7	RIGLET HERVE
514257	FOY. BARSEQUANAIS F.	7	POUJOL PHILIPPE
580633	BAR-SUR-AUBE FOOTBALL CLUB	7	VOYARD CHRISTOPHE
509242	R.C. DES SPORTIFS CHAPELAINS	7	BRAY THIERRY
563809	A.S. DES CHARTREUX	7	BOUGTIB YACINE
500073	E.S.T.A.C.	7	SANZ GAEL
548225	ESSOR S.C. DU MELDA	7	ERMINI HERVE
545673	ETOILE CHAPELAINE	7	BOUSAHMAINE NOUREDDINE
540553	ET. LUSIGNY	7	RAYBAUDI ERIC
502825	F.C. DU MORGENDOIS	7	BOUGE PATRICK
541195	ENT.S MUNICIPAUX TROYES	7	BLANCHOT PATRICE
544348	F.C. NOGENTAIS	7	CETOJEVIC LUDOVIC
519698	ENT.S NORD AUBOIS	7	VEDEL SERGE
528397	ROMILLY CHAMPAGNE F.C.	7	PACHECO DENIS
546712	ROSIERES OM.	7	PILLOUD JOHAN
552588	J.S.ST JULIEN	7	VOGEL FRANCIS
560490	F.C. SAINT MEZIERY	7	CALONNE PATRICE
502726	J.S. VAUDOISE	7	GIRARDOT YVES
TOTAL DES CLUBS PRESENTS (51)		**268**	

CLUBS REPRESENTES

537586	FC BUCEY	3	FONTAINE ORIGNY VALLANT
552376	OLYMPIQUE CHAPELAIN	3	FC NOGENTAIS
551460	U. C.S. NOGENTAISE	3	FC NOGENTAIS
580689	FC CHESTERFIELD	4	FOYER BARSEQUANAIS
551391	FC ESSOYES	4	FOYER BARSEQUANAIS
529796	AS PORTUGAIS NOGENT	4	FC NOGENTAIS
564209	F.C. NORD EST AUBOIS	7	FOYER BARSEQUANAIS
TOTAL DES CLUBS REPRESENTES (7)		**28**	

TOTAL DES CLUBS PRESENTS ET REPRESENTES	**296**

CLUBS ABSENTS

580880	FUTSAL CHAPELAIN	2	TOURE ABDOULAYE
864648	AS TRAVAUX PUBLICS	2	BERTEAUX PAUL
540499	A. VIREY SOUS BAR	2	MIKO FRANCIS
564749	ES DE LA BARSE	3	COFFINET BENJAMIN
564956	AFC LA LISIERE	3	KEITA SAMBA
534971	FC LES NOES	3	LAURENT JEAN RENE

564871	AS PAYNS	3	TROCMET SEBASTIEN
564611	FC VAR-N	3	SAHAN CEPRAYIL
564704	AS VERRIERES	3	HEINY DAMIEN
539728	UFC AUBE	4	TIEFFENBACH YVAN
529796	A.S. DROUPT ST BASLE	4	JOBE BRICE
564874	SAINT ANDRE FOOTBALL	7	DURUPT ARNAUD
NOMBRE DE VOIX DES CLUBS ABSENTS (12)		**39**	

CLUBS PRESENTS MAIS NE VOTENT PAS

764552	EFF CHAOURCE	4	US CHAOURCE
544878	F.C. VALLANT FONTAINE LES GRES	5	PRIEUR AURELIEN
NOMBRE DE VOIX DES CLUBS PRESENTS NE POUVANT VOTER (2)		**9**	

TOTAL DES VOIX DES CLUBS INSCRITS SUR LES LISTES : 344 dont,

Présents :	**268**
Représentés :	**28**
Absents :	**39**
Ne peuvent pas votés :	**9**

TOTAL DES VOIX DES CLUBS PRESENTES A L'ASEMBLEE GENERALE : 296 dont,

Présents :	**268**
Représentés :	**28**

Dès lors, le Secrétaire Général souligne à l'assemblée des Clubs que 58 Clubs sur les 72 affiliés à l'Association District Aube de Football sont présents ou représentés et ayant droit de vote représentant 296 voix sur un potentiel maximum de 344 soit 14 Clubs non présents ou non représentés totalisant à eux seuls 48 voix.

Les conditions de quorum telles que prévues à l'article 12.5.3 des Statuts du District Aube étant atteintes, l'**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** peut alors valablement délibérer.

1- Allocution de bienvenue du Président

Le Président du District Aube de Football, Philippe Paulet, a ouvert cette Assemblée Générale en ces termes :

Mesdames et Messieurs les représentants des clubs, chers invités et amis sportifs,

Bienvenu à tous

C'est avec un vif plaisir que je salue les personnalités, les invités, les fidèles sympathisants et amis qui ont bien voulu nous honorer de leur présence et consacrer de leur précieux temps à cette assemblée et à ses travaux :

· M. Noin, directeur de cabinet et représentant M. COURTADE, Préfet de l'Aube,

· M. Schuler, Chef de service Jeunesse, Engagement, sports et vie associative de la Direction des Services de l'Éducation Nationale de l'Aube,

· Mme Bertail, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Aube, représentant M. Dallemagne, Président du Conseil Départemental,

· Madame Dobraje, conseillère municipale, représentant F. BAROIN, Maire de Troyes,

· M. Leroy, Président de la Ligue Grand Est de Football,

· M. Sanz, Président de l'Association ESTAC, représentant M. Pindi, Président Directeur Général du club phare du département, l'ESTAC.

Excusés :

· Madame Verissimo, Procureure de la République,

· Mme Bailly, chargée de communication du Crédit Agricole Champagne Bourgogne

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à chaque membre du Comité Directeur. Votre engagement constant est un véritable moteur pour nos projets, et vos efforts sont essentiels pour avancer ensemble et relever les défis à venir. Un grand merci également aux permanents : votre travail, réalisé avec rigueur, est indispensable au bon fonctionnement de notre organisation, au service des clubs et de la jeunesse.

Je n'oublie pas les membres des commissions, dont l'investissement et la disponibilité sont précieux. Cette saison, de nouveaux membres ont rejoint ces équipes, et je tiens à saluer leur contribution active. Ensemble, vous participez pleinement à l'essor et à la dynamique de notre District. Merci à tous pour votre engagement et votre passion. Continuons à œuvrer de concert pour atteindre de nouveaux objectifs et renforcer l'efficacité de nos actions.

Avant de poursuivre notre assemblée générale et en hommage à toutes celles et tous ceux qui nous ont quittés depuis notre dernière assemblée, je vous invite à nous recueillir et à observer un instant de recueillement en leur mémoire.

S'en est alors suivie une émouvante minute de silence en mémoire de nos cher.e.s. disparu.e.s et la projection d'un diaporama reprenant les personnes ayant œuvrées durant de nombreuses années pour le football Aubois.

Le Président reprenait ensuite son discourt :

À une époque où nos sociétés se transforment à la vitesse de la technologie, où l'environnement nous rappelle chaque jour sa fragilité, et où l'humain cherche plus que jamais du sens, il devient essentiel de réfléchir à ce que nous voulons construire ensemble.

Au cours de l'année écoulée, votre Comité Directeur s'est concentré sur trois priorités : développer le District, assurer un équilibre financier solide et, avant tout, soutenir vos clubs.

Avant d'aborder l'évolution de notre organisation interne concernant nos salariés, je tiens à remercier la Fédération Française de Football pour l'écoute attentive qu'elle a portée à nos difficultés techniques, notamment à travers la présence permanente d'un cadre technique régional dans notre département.

La promesse d'être entendue et la détermination à ne rien céder ont fini par porter leurs fruits : les démarches du Président de la Ligue, Yann Leroy, ainsi que les miennes, ont été reconnues.

Je souhaite d'ailleurs saluer la présence de Yann parmi nous aujourd'hui. Depuis son élection, nous travaillons dans un climat d'apaisement et de sérénité. Son écoute, toujours bienveillante, porte une attention particulière aux Districts dans leur ensemble, et plus encore à ceux dont la taille ou les moyens rendent le quotidien plus fragile. Cette considération renouvelée nous permet d'avancer avec confiance, et je tiens à l'en remercier chaleureusement.

C'est ainsi qu'au bénéfice de nos licenciés, Emmanuel Beauchet a été détaché de façon permanente au sein de notre département. Par décision du Comité Directeur, et afin d'optimiser le développement départemental, placé sous la responsabilité du Vice-Président Délégué Ludovic Cetojevic, Emmanuel occupe depuis le 1er juillet la fonction de responsable technique du district.

Ses analyses approfondies concernant nos jeunes licenciés et leur évolution dans les années à venir ont conduit, sur sa proposition, à l'élaboration d'un plan de développement pour la mandature, accompagné d'un investissement financier conséquent mais nécessaire.

Le District de l'Aube a pour mission d'appliquer la Politique Technique définie par la Direction Technique Nationale, en cohérence avec les actions menées par la Ligue Grand Est de Football.

Comme dans d'autres départements, nous avons constaté certaines dérives sur les plateaux du samedi ainsi que lors des rencontres U13 : comportements irrespectueux, attitudes inappropriées, voire incidents graves conduisant parfois à l'arrêt des matchs. Ces situations portent atteinte au rôle éducatif qui doit demeurer central dans le football des plus jeunes.

Nous restons également attentifs à l'évolution du nombre de pratiquants au sein des Écoles de Football de nos clubs aubois. Une légère baisse des effectifs a été observée dans les plus petites catégories, plus marquée que la moyenne régionale, alors qu'elles constituent la base de notre pyramide des pratiquants.

Afin d'assurer un meilleur accompagnement et un suivi renforcé, le District a lancé un projet de sectorisation du département, placé sous la responsabilité d'Emmanuel. Ce dispositif coordonne une action globale sur le football à 8 des U11 et U13, avec le soutien de quatre responsables de secteur :

· Théo Bourlier pour le secteur de Bar-sur-Aube,

· Dimitri Boulleray pour celui de Romilly-sur-Seine,

· Bachir Kerfouf et Étienne Thomas pour le secteur de Troyes.

L'objectif est de réinstaurer un climat positif, éducatif et serein lors des rencontres du samedi.

Depuis la rentrée de septembre, plusieurs actions sont déployées : réunions de secteur, séances d'animation, observations de plateaux et de matchs. Nous espérons qu'avec l'engagement des clubs, des dirigeants et des éducateurs, nous parviendrons à retrouver la bienveillance, la chaleur et la générosité qui doivent caractériser le football des enfants — un football éducatif, fidèle aux valeurs du sport : fair-play, respect, effort.

Je remercie les clubs qui ont permis la mise en œuvre de ces actions (Romilly-sur-Seine, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine), ainsi que ceux qui accueilleront les prochaines initiatives. Nous avons besoin de l'implication de tous pour que le football dans nos Écoles de Foot conserve ses valeurs et sa vocation profondément éducative.

Dans la continuité du développement de notre District et dans un des axes prioritaires de la FFF, la mixité, il est essentiel de reconnaître et de valoriser la place croissante des femmes dans notre sport. Brigitte Thiebaut, dans son rôle de Présidente, a rappelé l'importance de la féminisation et de l'action constante de la commission. Elle entend accentuer cet élan à travers des initiatives fortes : Octobre Rose, le programme Femmes de Mars, et d'autres actions symboliques ou structurantes.

Ces projets n'auraient pu voir le jour sans le soutien indéfectible de l'ESTAC et de son Président, Edwin Pindi. Depuis son arrivée, le football amateur et donc vous, les clubs, a retrouvé une collaboration essentielle à la vie d'un District. Ces marques de considération replacent le football amateur comme un véritable partenaire, et non comme un simple acteur périphérique.

Le 20 mars 2026, à l'occasion de la rencontre ESTAC – Dunkerque, cette initiative prendra la forme d'une journée placée sous le signe du partage, de la réflexion et de la célébration.

La saison 2024/2025 a vu naître, à titre expérimental, un championnat Futsal Seniors. Dix équipes y ont participé, nous permettant de découvrir une discipline dynamique et attrayante. Pour cette nouvelle saison, et en cohérence avec les priorités de la FFF, nous avions souhaité intégrer officiellement ce championnat Futsal à nos compétitions. Faute de participants réguliers et en l'absence d'équipes en règle lors des premières journées, nous avons dû annuler l'épreuve. Il faudra désormais comprendre pourquoi, alors que la discipline connaît un réel engouement ailleurs, elle peine encore à s'ancrer dans l'Aube.

Concernant les nouvelles pratiques, je souhaite mettre en avant l'essor du « Foot en Marchant », avec plusieurs sections qui émergent : FC Nogentais, Les Noës, L'ESC Melda, L'Etoile de Lusigny, Saint André Football et le Foyer Barséquanais. Nous vous invitons à nous solliciter pour organiser des séances de découverte dans vos clubs.

Enfin, pour clôturer le volet Foot Loisirs, je tiens à souligner la bonne tenue du championnat Seniors Loisirs à 7, qui rassemble cette saison 14 équipes.

Le carré vert me permet d'enchaîner avec la question des incivilités, un phénomène qui demeure préoccupant. Je suis conscient du travail important accompli dans vos clubs, mais il est essentiel de maintenir nos efforts. Les sanctions, bien qu'utiles, ne résolvent pas le fond du problème. Elles écartent momentanément les fauteurs de troubles, mais ne traitent pas les causes profondes.

Il est indispensable d'accepter les faits, plutôt que de chercher des failles administratives pour éviter la sanction, au détriment de la lutte contre la violence. Il est également nécessaire de renforcer notre coopération avec les pouvoirs publics et les propriétaires des infrastructures sportives. La convention mise en place nous permet d'alerter rapidement la Procureure de la République et de transmettre les dossiers disciplinaires susceptibles de relever du pénal. Le comité directeur apporte tout son soutien aux commissions compétentes, trop souvent injustement critiquées.

Avant de conclure, je souhaite rappeler que votre District a connu une phase de restructuration, notamment sur le plan administratif. Depuis le 1er octobre, Cédric Bougé occupe le poste de responsable des services. Jean-Pierre Lefèbvre, engagé dans un dispositif de cessation progressive d'activité, travaille désormais à 40 %. Depuis le 1er octobre, Julien Erbrech nous a rejoints, avec pour mission prioritaire la gestion des compétitions. Enfin, dans le cadre de la politique de soutien à l'emploi, Amel Chakloute a intégré l'équipe pour renforcer la communication et le développement des partenariats.

Dans la continuité du soutien au football amateur, le dispositif des conseillers techniques en arbitrage a été renforcé. Notre département bénéficiera prochainement d'un conseiller, partagé avec le District de la Haute-Marne et, pour un tiers de son temps, avec celui de la Meuse.

Votre engagement montre une fois encore que le football que nous partageons est bien plus qu'un sport : c'est un projet collectif, porté par la passion, la transmission et nos valeurs communes.

L'année écoulée a été riche en défis mais aussi en réussites. Grâce à votre mobilisation, nos clubs se développent, nos jeunes progressent, nos arbitres sont mieux accompagnés et nos compétitions gagnent en organisation et en attractivité. Ensemble, nous avons posé les bases d'un avenir ambitieux pour notre territoire.

Je souhaite également saluer tous les bénévoles, véritable cœur battant de notre football. Sans vous, rien ne serait possible. Vos actions quotidiennes permettent à des milliers de licenciés de pratiquer dans de bonnes conditions.

Je réaffirme enfin notre volonté collective de poursuivre le travail engagé : moderniser nos pratiques, renforcer la formation, soutenir nos dirigeants, développer l'arbitrage, accompagner les clubs dans leurs projets et promouvoir un football responsable, inclusif et ouvert à tous.

Au nom du Comité Directeur, je vous remercie pour votre confiance et votre engagement. Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle saison sportive, pleine de réussite, de plaisir et de fair-play sans oublier de belles fêtes de fin d'année avec vos proches.

2- Approbation PV de l'Assemblée Générale du 09/12/2024

Le Secrétaire Général demande à l'assemblée si chacun a bien reçu en amont le PV de l'Assemblée Générale du 09/12//2024. Avant de procéder au vote, il demande si quelqu'un a des observations à émettre sur ce PV.

Aucune intervention n'est demandée. L'approbation du PV est alors soumise aux voix par vote électronique.

Vote : 83% de OUI - 9% de NON - 8% d'Abstention.

Le PV est adopté.

3- Présentation du Compte Rendu Financier 2023-2024

Le Trésorier général, Philippe Poujol, présente le Compte Rendu Financier 2024-2025 en ces mots :

Mesdames, Messieurs,

Je vais vous retracer les grandes lignes de notre bilan et compte de résultat de l'exercice clos au 30/06/2025.
Notre District affiche un résultat bénéficiaire de 39 768.05 €.
Nos produits s'élèvent à la somme de 35 4627 € en augmentation par rapport à l'exercice précédent 31 9447 €.

Nous allons analyser la variation de nos produits :
Nos ventes et ressources administratives sont stables, le poste droits, amendes, frais de dossiers est toujours aussi important 65 875 €.

Les subventions d'exploitation FFF, Conseil Général, ANS, LGEF, sont en augmentation, le poste aides LGEF est en hausse de 16 299 € ainsi que l'aide ANS pour 4 759 €.

Un petit reclassement comptable, les abandons de frais des bénévoles du District se retrouve en produits divers de gestion courante pour 17 840€ précédemment ils étaient affectés en produits exceptionnels. Encore merci à nos bénévoles.

On constate des produits financiers pour 5 153 €.

Les produits exceptionnels sont stables pour 8 132 €, on y retrouve les dons de nos partenaires EKINSPORT et CMD2 partenaire de la coupe de l'Aube pour 6 040 € et des remboursements d'assurances pour divers sinistres pour 2 092 €.

Les charges s'élèvent à 31 4859 € contre 31 979 € en 2024.

Le poste achats administratifs s'élève à 42 212.52 €, on y retrouve le reversement aux clubs pour 15 450 € sous forme de bons d'achat, le reste sont les dépenses habituelles en équipements pour les manifestations.

Le poste services extérieurs est en augmentation c'est le poste honoraires qui varie car depuis cette année nous faisons sous-traiter l'établissement des bulletins de salaires de nos salariés.

Les postes frais des commissions et ceux du Comité Directeur restent assez stables, le poste réception est en augmentation mais rassurez-vous ce ne sont que des dépenses utiles, repas des formations, goûter des rassemblements des différentes détections, la galette du District, les pots des réunions de secteur.

Les frais des compétitions et manifestions sont en légère diminution,

Les postes de salaires et charges sont stables 161 868 € contre 162 361 €

On constate une perte sur créances irrécouvrables, il s'agit de deux clubs qui ont arrêtés le FCMT pour 691.23 € et le Sporting pour 663.23 € ces sommes avaient été provisionnées en créances douteuses l'année passée et non aucune incidence sur l'exercice, elles sont compensées par la reprise de provision.

En charges exceptionnelles on y retrouve le don de 1 200€ pour la participation à octobre Rose.

Dans les charges exceptionnelles sur exercice antérieur on y retrouve aussi les locations de salle et terrain de la ville de Troyes, un remboursement trop perçu sur un service civique.

Un petit rappel sur les dépenses du District directes ou indirectes envers les clubs sur la saison :

Dotation Officiels :	*705,00 €*
(Arbitres / Arbitres clubs / Délégués)	
JND :	*1 486,50 €*
Dotations Graines de Foot :	*1 615,51 €*
Dotation Sections sportives :	*6 394,77 €*

Futsal (Foot Animation/Seniors) : 6 834,61 €
Développement Foot Féminin : 8 097,58 €
(Tournoi Bar / aube 1 607,28 €, Octobre Rose 4 548 €, Femmes de Mars 1 942.53 €)
Dotations Finales : 13 814.42 €
(Equipements 11 483.42 €, récompenses 2 331 €)
Opération Bons Achat Nike : 15 900,00 €

Soit un total de 54 848.39 €

Le bilan s'élève à la somme de 36 2247 €

ACTIF
On y retrouve les immobilisations inchangées pour cette année
Les créances des clubs qui s'élèvent à 47 061 €
Les créances FFF et LIGUE pour 31 922 €
Nos disponibilités pour 263 425 €

PASSIF

On y retrouve le Fonds associatif pour 162 769€ et le report à nouveau pour 69 357€.
Total des créances et dettes est de 85 313 €.

Après lecture de tous ces chiffres, notre résultat est bénéficiaire de 39 738.05€.

Pour la saison en cours, le projet de sectorisation a vu le jour, quatre éducateurs interviennent sur 4 secteurs du département les premiers lundis de chaque mois, avec deux missions principales :
Mise en place des séances et réunion avec les éducateurs U11.
Observation sur les plateaux du samedi des catégories U11 et U13.
Ceci afin de bien s'assurer que la politique mise en place par la FFF est appliquée.

Nous avons budgétisé à 20 000 € ce projet, qui sera une charge supplémentaire pour le district.

Au vu de notre résultat, le District est géré en bon père de famille depuis plusieurs années. Nous essayons au mieux de maitriser nos dépenses, c'est pour ces raisons que nous allons renouveler notre reversement aux clubs pour 15 450 € sous forme de bons d'achat

Je vous rappelle la clef de répartition :
Elle est fixée en fonction du nombre de voix que les clubs représentent lors des élections.
Les clubs de 2 et 3 voix soit 27 clubs BA 150 € soit 4 050 €.
Les clubs de 4 et 5 voix soit 15 clubs BA 220 € soit 3 300 €.
Les clubs de 6 et 7 voix soit 27 clubs BA 300 € soit 8 100 €.

Je vous remercie de votre attention, et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

4- Intervention du Commissaire aux Comptes

Il a ensuite été donné lecture des rapports sur les comptes clos au 30 juin 2025 (rapport sur les comptes et rapport spécial sur les conventions réglementés) aboutissant à certifier sans réserve lesdits comptes par le Cabinet SOFRAC représenté par Monsieur Cyril Chanteclair, Commissaire aux comptes titulaire de l'Association District Aube de Football.
Ce dernier mettant en exergue l'absence de toute convention en cours ou passée recensée par ses soins, voire portée à sa connaissance par le Président de l'Association.

5- Approbation des comptes de l'exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025 pris dans leur ensemble (dont le rapport du commissaire aux compte)

Philippe Poujol soumet maintenant au vote électronique l'approbation du Bilan et du Compte de Résultat de l'exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Le vote : 79% de OUI - 10% de NON - 11% d'abstention

Les comptes pris dans leur ensemble sont adoptés.

6- Affectation du résultat

Philippe Poujol reprend la parole et propose d'affecter le résultat bénéficiaire de 39 768.05 € aux fonds associatifs
Il est alors procédé au vote électronique.

Le vote : 88% de OUI - 7% de NON - 5% d'abstention

7- Élection au Comité Directeur et Élection d'un binôme représentant les clubs de District aux Assemblées Générales de Ligue (vote)

Suite à la vacance d'un poste de membre du Comité Directeur l'assemblée doit se prononcer sur l'élection de Mr Matthieu Gruson ayant candidaté.

De plus un binôme, Mr Yves Girardot et Mme Christelle Morais, s'est présenté pour l'élection des représentants des clubs de district aux Assemblées Générales de la Ligue du Grand-Est.

Mr Thomas Fischbach, membre de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales intervient pour informer qu'après la vérification, le candidat au Comité Directeur et les deux personnes formant le binôme pour représenter les clubs de District aux Assemblées Générales de Ligue remplissent bien les conditions d'éligibilité.

Avant de procéder au vote, Mr Mathieu Gruson prend la parole afin de se présenter.

L'Assemblée passe ensuite à l'élection du Candidat au Comité Directeur,

Le vote : 76% de OUI - 14% de NON - 10 % d'abstention

Puis, vient le vote du binôme Yves Girardot / Christelle Morais pour représenter les clubs de District aux Assemblées Générales de Ligue.

Le vote : 80% de OUI - 14% de NON - 6 % d'abstention

8- Présentation des modifications des Règlements Généraux adoptés par l'Assemblée Fédérale du 14 juin 2025

Jean-Philippe Hass présente maintenant la modification de trois articles des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.
(Les textes modifiés sont à retrouver dans les annexes respectives).

1) **Article 85 - Suspension, retrait ou refus de la délivrance de la licence**. (Annexe 3).
2) **Article 99 - Spécificités du changement de club des jeunes.** (Annexe 4).
3) **Article 226 - Modalités pour purger une suspension.** (Annexe 5).

9- Présentation de la Pause Apaisement (Annexe 6).

Adoptée par l'Assemblée Générale de la Ligue du Grand Est du 8 Novembre 2025, la pause apaisement est présentée par Philipe Paulet qui sensibilise l'assemblée sur sa raison d'être et sa légitimité dans la gestion des violences sur nos terrains.
Cette disposition sera en période test cette saison lors de la seconde phase des compétitions de Ligue jeune.
Elle devrait être mise en place dans notre District dès la prochaine saison.

10- Modification des Règlements Particuliers du District.

Lors du Comité Directeur du 20/11/2025 l'article 37 – Délégué à l'arbitre, des Règlements Généraux du District a été modifié, Jean-Philippe Hass en fait la lecture dans son intégralité.
(En bleu les modifications).

« Article 37 – Délégué à l'arbitre
Pour toutes les compétitions M/F des catégories seniors, U18, U15, U13, les clubs recevant doivent désigner deux délégués à l'arbitre, dont les noms sont portés sur la feuille de match (Dirigeants club recevant) avec la mention "C" à l'endroit réservé à cet effet.
Ces délégués se présentent à l'arbitre avant le match.
En cas d'incidents, ces personnes doivent dans tous les cas se tenir à la disposition du directeur de jeu. Les délégués portent un brassard (dotation du District) pour permettre une identification rapide. »

11- Présentation d'un film récapitulatif de la saison 2024/2025

Création d'Amel Chakloute, jeune en alternante en communication et marketing au sein du District Aube de Football, un film reprenant les évènements organisés par l'instance durant la saison 2024/2025 est projeté à l'Assemblée.

12- Activités du District

12-1 Le Football d'Animation

Etienne Thomas, Président de la Commission Football Animation et membre du Comité Directeur prend la parole et commence par se présenter. Il rappelle que le Foot Animation concerne les enfants, garçons et filles, de 5 à 12 ans et qu'il souhaite partager ses constats.

Dès lors, il présente des tableaux et montre que 78% des licenciés dans l'Aube sont des jeunes de moins de 12 ans avec 90% de garçons. Mettant le football féminin à part, Etienne regrette alors le temps considérable consacré dans les clubs pour nos seniors par rapport à celui consacré pour les plus jeunes.

A partir d'un second tableau, nous pouvons constater la diminution significative du nombre de licenciés en Foot Animation sur la saison 2024 / 2025 et malgré le fait que l'année sportive ne soit pas terminée, la même tendance sur la saison en cours se profile, ainsi que le manque de fidélisation de nos jeunes joueurs d'une année à l'autre, et cela même avant le passage au collège.
Il note alors la nécessité, pour le District, de prendre en compte ces données pour proposer quelque chose de différent pour inverser la tendance.

Autre point abordé, pour faire suite à une étude de Mr Olivier Lamontre, membre de la Commission Technique, c'est le manque d'éducateurs formés dans nos clubs.
A titre d'exemple, pour la saison dernière, dans la catégorie U13, sur 51 équipes, 72 % des responsables d'équipes n'étaient pas formés. La question se pose : « Laisseriez-vous votre enfant apprendre à nager avec quelqu'un qui ne sait lui-même pas nager ? ».

Pour rester dans les constats, il est évoqué l'environnement de plus en plus difficile autour du jeune joueur qui s'éloigne des valeurs du sport et du football en particulier, avec notamment le fameux projet « Mbappé», mais également le comportement de certains parents autour des terrains, voir même certains faits de discipline dès la catégorie U13.

Etienne Thomas reprend ensuite son exposé en proposant des solutions pour améliorer et apporter un service de qualité aux clubs.
Aussi, en premier lieu, et en tant que Président de la Commission Football Animation, il a souhaité réorganiser la Commission en l'étoffant d'une quinzaine de membres et se doter de deux vice-présidents : Aurélie Brastel en charge de la pratique U7 – U9 et Lhaoiri El Idrissi en charge de la pratique U11.
Le second point correspond au logiciel FAL qui avec sa seconde version va améliorer le service aux clubs.
A noter également la mise en place du projet de sectorisation initié par Emmanuel BEAUCHET notre CTR.

Il termine son intervention sur une note positive en faisant un retour sur la dernière JND, magnifique journée, ainsi que sur les finales U11 et la remise des maillots « Gaine de Foot » offerts par le Crédit Agricole.

12-2 La Commission Technique

Ludovic Cetojevic est amené à présenter l'activité de la Commission Technique et plus particulièrement les actions réalisées par Emmanuel Beauchet et Fabien Azil :

- Projet Safeguarding sur la protection des mineurs et des personnes vulnérables mené avec le club de l'ESTAC soutenu par le City Group, qui se voit là remercié. Tous les Présidents de clubs ayant des équipes jeunes seront conviés le 19 janvier à une réception pour la signature d'une charte.
- Tournoi U16 Féminin inter-département organisé au complexe Benjamin NIVET dans le cadre d'octobre rose avec 8 équipes de l'Aube, des Ardennes, de la Marne et Haute Marne.
  Il rappelle l'attachement du District au développement du football féminin et plus généralement à l'expansion de la mixité.
- Formation des éducateurs. A la suite de l'organisation de journées de formation aux modules CFI U6-U9 et U10-U13, nous venons de former 50 éducateurs. Nous devons continuer à sensibiliser les personnes responsables d'équipes à venir se former.
- Futsal. Des membres du Comité Directeur, des Commissions des Compétitions, du Foot Animations, des Arbitres et des Délégués se sont réunis pour proposer cet hiver une compétition Futsal aux catégories U13 – U15 – U18 afin de garder les jeunes en activité durant la période de trêve.
- Projet Club. La FFF a souhaité repenser le modèle de labélisation des clubs. Nous sommes dans une année de transition. Quatre clubs de l'Aube ont été retenu dans cette phase test.
- Sectorisation. Philippe Paulet et Etienne Thomas en ont largement parlé en amont. Toutefois, on peut noter que la mise en place d'un référent par secteur devrait apporter des solutions, de la proximité aux clubs tant sur le plan technique qu'organisationnel et limiter les temps de déplacement.
- Projet Performance Fédérale. Mis en place par la Fédération, il s'agit essentiellement de la détection des jeunes et de leur suivi aussi bien pour le football traditionnel que pour le Futsal.
- Section Sportive Scolaire. Nous avons dans l'Aube six sections sportives et un projet en cours.
  Pour ouvrir une section, il faut un collège, un encadrant diplômé et un club support.
  Si dans un secteur, un club a un projet de création, nous l'invitons à se renseigner auprès de nos techniciens.
- Foot en Marchant. Il s'agit d'une autre forme de pratique du football pour les personnes prenant de l'âge et souhaitant toujours jouer au foot, avec les copains dans une bonne ambiance. Discipline en voie de développement dans l'aube.

En conclusion, Ludovic CETOJEVIC concède que l'objectif principal est la progression de nos jeunes et le plaisir qu'ils prennent à pratiquer notre sport. Il remercie les membres de l'assistance pour leur engagement et les assure du soutien du Comité Directeur et des techniciens du District.

13- L'Institut de Médecine du Sport (IMS) présenté par Mr Philippe CHELIUS

Le docteur Philippe CHELIUS prend la parole pour nous présenter l'IMS.
L'institut est voisin du Centre Sportif de l'Aube avec des installations financées en grande partie par le département. Il comprend un équipement de cryothérapie, sauna sec, un jacuzzi, une salle de musculation et de réathlétisation avec tapis roulant, des cyclo-ergomètres, cyclorameurs. Une salle d'évaluation physiologique et des salles de consultations sont également présentes.

Ainsi, cette structure permet de prendre en charge énormément de sportifs et notamment en ce qui nous concerne, des footballeurs.
On y retrouve alors les services rattachés suivants : consultation de médecine, de biologie, de traumatologie du sport, de podologie et de nutrition. On peut y effectuer un bilan postural, connaitre sa consommation maximale d'oxygène ou encore effectuer un électro cardiogramme d'effort.

L'IMS dispose d'un réseau qui permet, lorsqu'il n'y a pas de spécialiste dédié sur Troyes, d'accéder facilement à des services extérieurs.
Depuis peu, une activité Sport Santé a été mise en place. Elle permet de réhabiliter des personnes souffrant de cancer, d'obésité, de problèmes cardiaques, ce qui va au-delà du sport.
Il est précisé que les arbitres peuvent passer leurs tests de cardio et échographie auprès de cet organisme mais que leurs demandes doivent être groupées pour faciliter la présence de cardiologues.

Monsieur CHELIUS termine son exposé en communiquant les coordonnées et contacts de l'IMS.

14- La Parole aux Invités

Le Président Philippe Paulet laisse ensuite la place à M Yann Leroy, Président de la Ligue Grand-Est de Football.
Celui-ci se fait un plaisir d'assister aux Assemblées Générales des Districts ou il dit apprendre énormément de choses. Aussi, il remercie et félicite l'assemblée pour le travail réalisé dans les clubs, notamment auprès des jeunes.
La Ligue se porte plutôt bien et l'orientation de travailler tous, collectivement, auprès des clubs commence à porter ses fruits. D'ailleurs, il profite de ce moment pour remercier le Président Paulet pour son engagement dans ce sens.
Il présentera au mois de juin un grand plan de développement du football régional pour la période 2026 à fin 2028. Toutefois, la Ligue a d'ores et déjà souhaité mettre en place une enveloppe conséquente pour la réalisation de projets coconstruits provenant des Districts.
Avant de terminer son intervention, il souhaite relever 4 points importants débattus ce soir qui sont :
la formation des éducateurs et l'encadrement des petites catégories, la perte des licenciés que l'on retrouve au niveau régional mais également national et les incivilités sur et autour des terrains ou là encore nous devons travailler collectivement pour enrailler le mouvement.
Le quatrième point étant la mise en place par la FFF de bons d'achat pour des tablettes.
En conclusion, il salue le bon début de saison de l'ESTAC qu'il espère voir retrouver la Ligue 1 la saison prochaine puis souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Lui succède ensuite Mme Sybille Bertail Fassaert, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Aube qui relève la bonne tenue des comptes et se dit attentive aux débats de ce jour.
Elle soulève les faits d'incivilités autour des terrains et notamment le comportement de certains parents dont les enfants reproduisent le modèle. Aussi, elle rappelle le rôle très important de nos clubs dans la transmission des valeurs du football et du sport en général.
Elle tient à noter deux évènements marquant auxquels elle a participé cette année.
Le premier était la journée d'action de l'ES Municipaux sur le harcèlement avec la participation des parents, des dirigeants, des éducateurs. Ce fut un moment extraordinaire, passionnant, très important sur la sensibilisation de ce mal d'aujourd'hui.
Le second événement est cette magnifique JND ou l'on retrouve la convivialité, le coté familial, le plaisir, tout ce que l'on a envie de vivre lors que l'on pratique un sport.

Enfin, de la part de Philippe Dallemagne, Président du Conseil Départemental, elle félicite tous les clubs et les remercie pour toutes les actions menées sur l'ensemble du territoire. Elle renouvelle son soutien et sa présence auprès de nous, en associant Karine Dobraje, qui représente la ville de Troyes et termine son intervention dans ces termes : « *continuons ensemble à agir pour éduquer nos enfants à devenir des citoyens de demain* ».

Vient le tour de Gaël Sanz, Président de l'Association ESTAC, représentant M. Edwin Pindi, Président Directeur Général de l'ESTAC de rappeler que son club ne se résume pas à une équipe professionnelle mais qu'il possède plusieurs équipes amateures avec de nombreux bénévoles, éducateurs et qu'ainsi au quotidien il rencontre les mêmes contraintes et difficultés que n'importe quel autre club.
Il tient à parler des incivilités et du comportement de certains parents auquel le club est également confronté. Des mesures internes ont été prises afin de respecter l'épanouissement des enfants.
Ce qui l'amène à évoquer le projet Safeguarding pour la protection des mineurs et des personnes vulnérables.
Il salue la très belle action commune impulsée par le City Group. Il termine son propos en soulignant l'importance du football amateur pour le rayonnement du football professionnel.

La parole est maintenant donnée à Monsieur Christophe Schuler, chef du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de la DSEN. Ce dernier souhaite souligner le rôle éducatif du District de par ses sections sportives mais plus généralement le rôle de chacun pour la formation des jeunes à devenir de futurs citoyens en transmettant les valeurs du sport.
Un second point auquel le ministère de la Jeunesse et des Sports est très sensible, c'est la féminisation. Celui-ci cherche à favoriser la création d'équipement (vestiaires filles par exemple) afin de valoriser la pratique féminine. De ce fait, il soutient également toutes les actions qui vont dans ce sens, comme Octobre Rose, dans le cadre de l'égalité entre les filles et les garçons.
Il tient ensuite à rappeler l'importance du bénévolat. Sans bénévoles, pas de football amateur. Il félicite en cela l'ensemble des membres de l'assemblée, constituée essentiellement de bénévoles, pour leur investissement.
Il poursuit ensuite sur les actions menées pour la protection des mineurs et l'importance de la sensibilisation de chacun sur le sexisme, les violences, ainsi que la posture à tenir pour recueillir la parole du jeune qui se trouverait dans une situation.
Enfin, il rappelle l'accompagnement de ses services par des partenariats et la mise en place des services civiques qui aident les clubs à travailler au quotidien.

La dernière intervention revient à Monsieur Charles Noin, Directeur de Cabinet du Préfet de l'Aube, Mr Pascal Courtade. Il s'exprime en soulignant que la jeunesse, le sport et la vie associative sont les bases d'une vie en société.
Il évoque un entretien en préfecture avec le Président Paulet pour évoquer les faits de société auxquels il se dit sensible ; aide aux victimes, agressions sexuelles, sexisme, incivilités au sens large.
La beauté du sport c'est l'engagement, le supplément d'âme de toutes et tous qui ne doit pas être entaché par ces sujets.

15- Remise des Récompenses

L'Assemblée prend connaissance des récompenses et distinctions attribuées au titre de la saison 2024 /2025.

En premier lieu, sont présentés les vainqueurs des différentes coupes :

Coupe de l'Aube Seniors - CMD2	FC NOGENTAIS
Coupe Elite - DFM	UFC AUBE
Coupe Daniel ROY – EKINSPORT	ST ANDRE FOOTBALL
Coupe de l'Aube Féminines Principale	FC MORGENDOIS
Coupe de l'Aube Féminines Consolante	ROSIERES OS
Coupe de l'Aube U18 Principale	AS CHARTREUX
Coupe de l'Aube U18 Consolante	FC ST MEZIERY
Coupe de l'Aube U15 Principale	FC ST MEZIERY
Coupe de l'Aube U15 Consolante	ESNA

Puis les vainqueurs du Festival U13 PITCH

U13 Masculins	ESTAC
U13 Féminines	ESTAC

Viennent ensuite les équipes championnes dans leur division ou poule respective :

Champions 2024 / 2025

- D1 AS PONT STE MARIE
- D2 A ETOILE CHAPELAINE
- D2 B AS PORTUGAIS DES CHARTREUX
- D3 A ST ANDRE FOOTBALL
- D3 B RACING CLUB AUBE

- Féminines Poule Haute ST ANDRE FOOTBALL
- Féminines Poule A Basse EFF CHAOURCOISE
- Féminines Poule B Basse ASLO

- U18 D1 ENT AGT / ASLO
- U18 D2 ST ANDRE FOOTBALL
- U15 D1 ACADEMY FC
- U15 D2 A STE SAVINE FOOTBALL
- U15 D2 B ENT TRAINEL / FC NOGENTAIS
- U15 D2 C ESTAC
- U15 D2 D JS VAUDOISE
- U13 Interdistricts ESTAC
- U13 D1 JS VAUDOISE

- U13 D2 A CHAMPAGNE ACADEMY FC
- U13 DE B BAR SUR AUBE FC
- U13 D2 C AS CHARTREUX
- U13 D2 D ROSIERES OS
- U13 D2 E JS VAUDOISE

Sont ensuite récompensés les Arbitres Majors dans leur catégorie respective :

Majors Arbitres District

- D1 HARBOULI Abdessamed
- D2 THOMASSIN Cyril
- D3 TEIXEIRA Vincent
- AA GUYOT Damien
- JAD LOBREAU Ewan

Pour terminer la remise des diverses médailles du District, de la Ligue et Fédérales.

Médailles District

(Sur proposition des clubs)

BRONZE	ROGLET Stéphanie	JS Vaudoise
BRONZE	AMBLARD Jean-Louis	JS Vaudoise
BRONZE	ZAKARIA Soubira	Comores Aube
BRONZE	THEVENET Jonathan	Etoile Lusigny
BRONZE	VERSTRAET Johan	Etoile Lusigny
BRONZE	SORET Ludovic	Foyer Barséquanais
BRONZE	PROTIN Nathalie	FC Bréviandes
BRONZE	NOBLOT Maurice	FC Bréviandes
BRONZE	PAULET Mathieu	ESC Melda
BRONZE	THEVENIN Emilie	O. Montiéramey
BRONZE	MATEOS François	AS Baroville
ARGENT	CHAMPENOIS Thibaut	ESC Melda
ARGENT	DIAS Jorge	AS Droupt St Basle
VERMEIL	MICHAUT Christophe	O. Montiéramey
VERMEIL	BONADEI Pascal	Rivière de Corps FC
OR	MICHELOT Lionel	Rivière de Corps FC
OR	HANCZAR Gilles	JSFC St Julien
OR	GILET Denis	FC St Meziery
OR	CALONNE Patrice	FC St Meziery
OR	EL IDRISSI Moulay	Etoile Chapelaine
OR	TAMOUD Abdelkader	Etoile Chapelaine

➢ PLATINE	LOUBARESSE Jacky	USVD
➢ PLATINE	GUITOUN Kamel	USVD
➢ PLATINE	LECOURT Jean-Pierre	JSFC St Julien

Médailles District
(Sur proposition du Président)

➢ BRONZE	MARECHAL Martine	C° Discipline
➢ BRONZE	BRASTEL Aurélie	C° Foot Animation
➢ BRONZE	VAZ Ernestina	C° Mixité
➢ BRONZE	TRIBOT Philippe	C° Appel
➢ BRONZE	COTTIAS Matthieu	CDSA
➢ BRONZE	GUILLIER Didier	CDTIS
➢ OR	LAMONTRE Olivier	C° Technique
➢ BRONZE	BOUGTIB Yacine	AS Chartreux
➢ VERMEIL	WALLON Patrice	Ervy FC
➢ OR	VOYARD Christophe	FC Bar sur aube

Médailles Ligue
(Sur proposition des clubs)

➢ ARGENT 2024	MECHENENE Merbouah	FC Nogentais
➢ ARGENT 2024	SAGET Sandrine	Foyer Barséquanais
➢ ARGENT 2024	LEFEVRE Brigitte	Foyer Barséquanais
➢ ARGENT 2024	GROSS Mireille	Rivière de Corps FC
➢ ARGENT 2024	OUSSET André	Rivière de Corps FC
➢ ARGENT 2024	DESTENAY Yann	Etoile Lusigny
➢ ARGENT 2024	GUYOT Laurent	Etoile Lusigny
➢ ARGENT 2024	PALMA Antonio	Romilly Champagne FC
➢ ARGENT 2024	CHAMPENOIS Thibaut	ESC Melda
➢ ARGENT 2024	MATRY Jean-Christophe	ESC Melda
➢ ARGENT 2024	DUCHAMP Jean-Marie	FC Morgendois
➢ ARGENT 2023	BENRACHED Abderrazak	Etoile Chapelaine
➢ ARGENT 2021	FAGEOT Françoise	O. Montiéramey
➢ ARGENT 2021	BOURIEZ Gaëlle	O. Montiéramey
➢ ARGENT 2018	MICHAUT Christophe	O. Montiéramey

Médailles Ligue
(Sur proposition du Président)

➢ ARGENT 2024	BOUCHOT Jean-Paul	C° Appel - Délégués
➢ ARGENT 2024	DEVANLAY Jean-Pierre	C° Appel - Arbitrage
➢ ARGENT 2024	COMMOVICK Sylvain	Délégué

Dirigeante Méritante

Dirigeante depuis 1994 soit 31 ans

➢ **MECHENENE Merbouah** FC Nogentais

Dirigeant Méritant

Dirigeant depuis 1991 soit 34 ans – Trésorier depuis 12 ans

➢ **TAMOUD Abdelkader** Etoile Chapelaine

Félicitations à tous récipiendaires pour leur engagement associatif.

L'ordre du jour de l'Assemblée étant épuisé, la séance est levée vers 21 h 50.

M Jean-Philippe HASS
Le Secrétaire Général

M Philippe PAULET
Le Président





ANNEXE 1

Bilan

BILAN DISTRICT AUBE DE FOOTBALL

District Aube de Football — Etats de synthèse au 30/06/2025

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/25	Net au 30/06/24
ACTIF				
Mobliers	18 837,85	18 837,85		
Matériels informatique	20 728,25	16 105,14	4 623,11	9 199,66
Matériels divers	11 743,25	9 696,25	2 047,00	3 411,00
Matériels de Transport	17 251,32	17 251,32		
Actifs immobilisés	**68 560,67**	**61 890,56**	**6 670,11**	**12 610,66**
Total Stock				
Fournisseurs	31 921,60		31 921,60	64 452,90
Clubs	47 060,90		47 060,90	45 001,91
Produits à recevoir	11 873,00		11 873,00	5 541,00
Total Créances	**90 855,50**		**90 855,50**	**114 995,81**
Dépots à Terme	170 000,00		170 000,00	170 000,00
Parts sociales	14 553,00		14 553,00	14 170,50
Livret crédit agricole	70 118,63		70 118,63	37 689,59
Crédit Agricole	8 425,47		8 425,47	4 439,16
Caisse	328,62		328,62	862,83
Total Comptes Financiers	**263 425,72**		**263 425,72**	**227 162,08**
Actifs circulants	**354 281,22**		**354 281,22**	**342 157,89**
Charges constatées d'avance	1 296,00		1 296,00	
Total Comptes régularisation	**1 296,00**		**1 296,00**	
TOTAL ACTIF	***424 137,89***	***61 890,56***	***362 247,33***	***354 768,55***

BILAN DISTRICT AUBE DE FOOTBALL

District Aube de Football — Etats de synthèse au 30/06/2025

	Net au 30/06/25	Net au 30/06/24
PASSIF		
Fonds associatif	162 768,61	161 301,20
Report à Nouveau	69 357,45	69 357,45
RESULTAT DE L'EXERCICE	***39 768,05***	***1 467,41***
TOTAL 1	**271 894,11**	**232 126,06**
Total Emprunt à Long et Moyen Terme		
Fournisseurs	11 185,57	39 936,16
Dettes fiscales et sociales	32 711,09	32 919,42
Provisions pour Charges sur Congés Payés	14 913,34	16 427,81
Salaire		5 966,74
Membres	152,32	1 005,84
Clubs	141,04	1 532,65
Fournisseurs fact. non parvenue	26 209,86	19 813,87
Total Dettes à Court Terme	**85 313,22**	**117 602,49**
Produits constatés d'avances	5 040,00	5 040,00
Total Comptes de Régularisation	**5 040,00**	**5 040,00**
TOTAL PASSIF	***362 247,33***	***354 768,55***

ANNEXE 2

Compte de résultat

COMPTE RESULTAT DISTRICT AUBE

District Aube de Football — Etats de synthèse au 30/06/2025

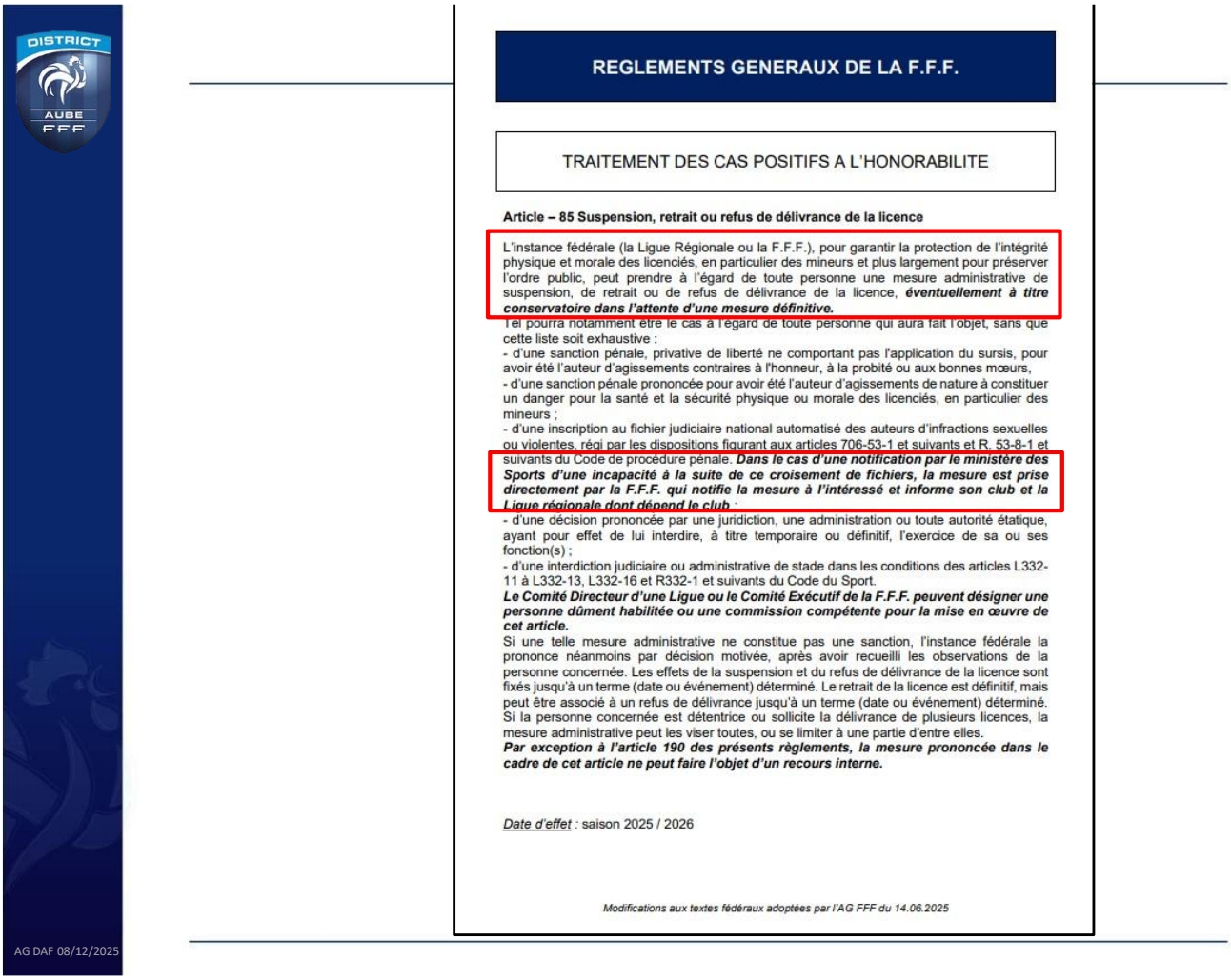
	du 01/07/24 au 30/06/25	du 01/07/23 au 30/06/24
PRODUITS		
Annuaires, règlements,livres	87,00	270,00
Cotisations District	12 695,00	13 974,00
Droits, Amendes et Frais de Dossiers	65 874,50	66 428,92
Recettes de Stages		480,00
Droits d'engagements	14 245,00	14 335,00
Manifestations	1 050,30	789,63
Total Ventes et Ressources Administratives	**93 951,80**	**96 277,55**
Aides Fédérales	18 106,01	14 954,99
Aides FFF CDFA	21 000,00	20 000,00
Aides LGEF	116 316,01	100 016,89
Subventions Fédérales Contrats d'Objectifs	36 475,00	36 475,00
Subventions CNDS	15 253,00	10 494,20
Subventions CONSEIL GENERAL	10 080,00	13 001,00
Convention crédit agricole	3 500,00	3 500,00
Aide contrat aidé	7 000,00	11 000,06
Total Subventions d'Exploitation	**227 730,02**	**209 442,14**
Produits divers de gestion	17 840,15	2,23
Total Autres Produits de Gestion	**17 840,15**	**2,23**
Reprises sur Provisions	1 820,71	
Total Amortissements et Provisions	**1 820,71**	
Revenus des Titres de Placements + intéret livret	5 152,83	5 715,06
Total Produits Financiers	**5 152,83**	**5 715,06**
Produits Exceptionnels	8 131,82	8 009,69
Total Produits Exceptionnels	**8 131,82**	**8 009,69**
TOTAL DES PRODUITS	**354 627,33**	**319 446,67**
CHARGES		
Licences et assurances	15,00	
Fournitures de Bureau et matériel divers	3 057,92	3 551,53
Equipements sportifs (Maillots, Ballons...) et Billeterie	35 197,62	28 886,68
Médailles, Breloques etc	2 772,10	2 899,83
Livres, Abonnements Journaux, Imprimés fédé	1 169,88	2 030,27
Achats Administratifs	**42 212,52**	**37 368,31**

COMPTE RESULTAT DISTRICT AUBE

District Aube de Football — Etats de synthèse au 30/06/2025

	du 01/07/24 au 30/06/25	du 01/07/23 au 30/06/24
Charges Exceptionnelles	5 818,87	698,12
Dons et libéralités	1 200,00	1 000,00
Charges Exceptionnelles	**7 018,87**	**1 698,12**
Impôts sur les sociétés		20 843,00
TOTAL CHARGES	**314 859,28**	**317 979,26**
EXCEDENT OU PERTE	***39 768,05***	***1 467,41***

ANNEXE 3



AG DAF 08/12/2025

REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

TRAITEMENT DES CAS POSITIFS A L'HONORABILITE

Article – 85 Suspension, retrait ou refus de délivrance de la licence

L'instance fédérale (la Ligue Régionale ou la F.F.F.), pour garantir la protection de l'intégrité physique et morale des licenciés, en particulier des mineurs et plus largement pour préserver l'ordre public, peut prendre à l'égard de toute personne une mesure administrative de suspension, de retrait ou de refus de délivrance de la licence, ***éventuellement à titre conservatoire dans l'attente d'une mesure définitive.***

Tel pourra notamment être le cas à l'égard de toute personne qui aura fait l'objet, sans que cette liste soit exhaustive :

- d'une sanction pénale, privative de liberté ne comportant pas l'application du sursis, pour avoir été l'auteur d'agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs,
- d'une sanction pénale prononcée pour avoir été l'auteur d'agissements de nature à constituer un danger pour la santé et la sécurité physique ou morale des licenciés, en particulier des mineurs ;
- d'une inscription au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes, régi par les dispositions figurant aux articles 706-53-1 et suivants et R. 53-8-1 et suivants du Code de procédure pénale. ***Dans le cas d'une notification par le ministère des Sports d'une incapacité à la suite de ce croisement de fichiers, la mesure est prise directement par la F.F.F. qui notifie la mesure à l'intéressé et informe son club et la Ligue régionale dont dépend le club*** ;
- d'une décision prononcée par une juridiction, une administration ou toute autorité étatique, ayant pour effet de lui interdire, à titre temporaire ou définitif, l'exercice de sa ou ses fonction(s) ;
- d'une interdiction judiciaire ou administrative de stade dans les conditions des articles L332-11 à L332-13, L332-16 et R332-1 et suivants du Code du Sport.

Le Comité Directeur d'une Ligue ou le Comité Exécutif de la F.F.F. peuvent désigner une personne dûment habilitée ou une commission compétente pour la mise en œuvre de cet article.

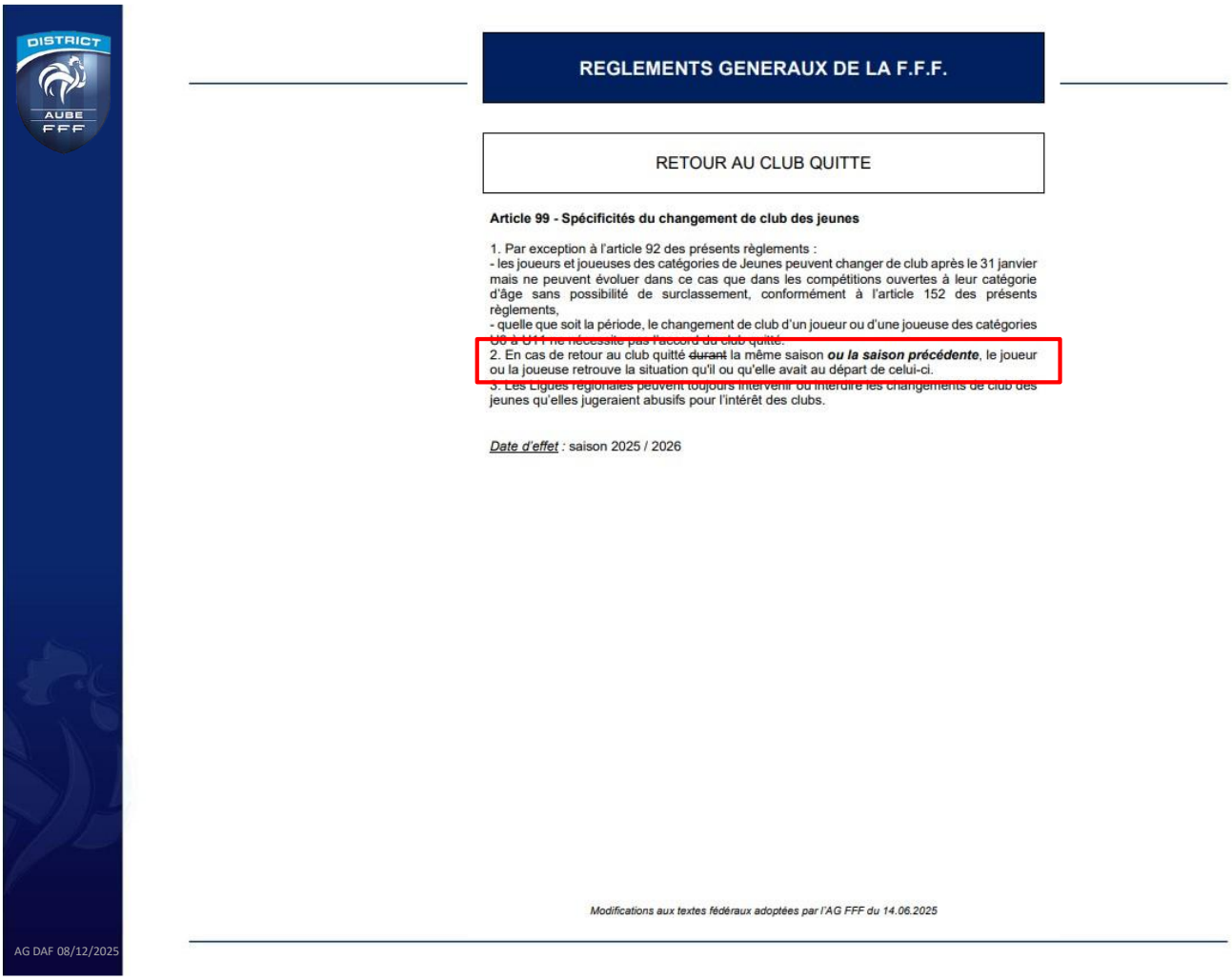
Si une telle mesure administrative ne constitue pas une sanction, l'instance fédérale la prononce néanmoins par décision motivée, après avoir recueilli les observations de la personne concernée. Les effets de la suspension et du refus de délivrance de la licence sont fixés jusqu'à un terme (date ou événement) déterminé. Le retrait de la licence est définitif, mais peut être associé à un refus de délivrance jusqu'à un terme (date ou événement) déterminé. Si la personne concernée est détentrice ou sollicite la délivrance de plusieurs licences, la mesure administrative peut les viser toutes, ou se limiter à une partie d'entre elles.

Par exception à l'article 190 des présents règlements, la mesure prononcée dans le cadre de cet article ne peut faire l'objet d'un recours interne.

Date d'effet : saison 2025 / 2026

Modifications aux textes fédéraux adoptées par l'AG FFF du 14.06.2025

ANNEXE 4



REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

RETOUR AU CLUB QUITTE

Article 99 - Spécificités du changement de club des jeunes

1. Par exception à l'article 92 des présents règlements :
- les joueurs et joueuses des catégories de Jeunes peuvent changer de club après le 31 janvier mais ne peuvent évoluer dans ce cas que dans les compétitions ouvertes à leur catégorie d'âge sans possibilité de surclassement, conformément à l'article 152 des présents règlements,
- quelle que soit la période, le changement de club d'un joueur ou d'une joueuse des catégories U6 à U11 ne nécessite pas l'accord du club quitté.

2. En cas de retour au club quitté ~~durant~~ la même saison ***ou la saison précédente***, le joueur ou la joueuse retrouve la situation qu'il ou qu'elle avait au départ de celui-ci.

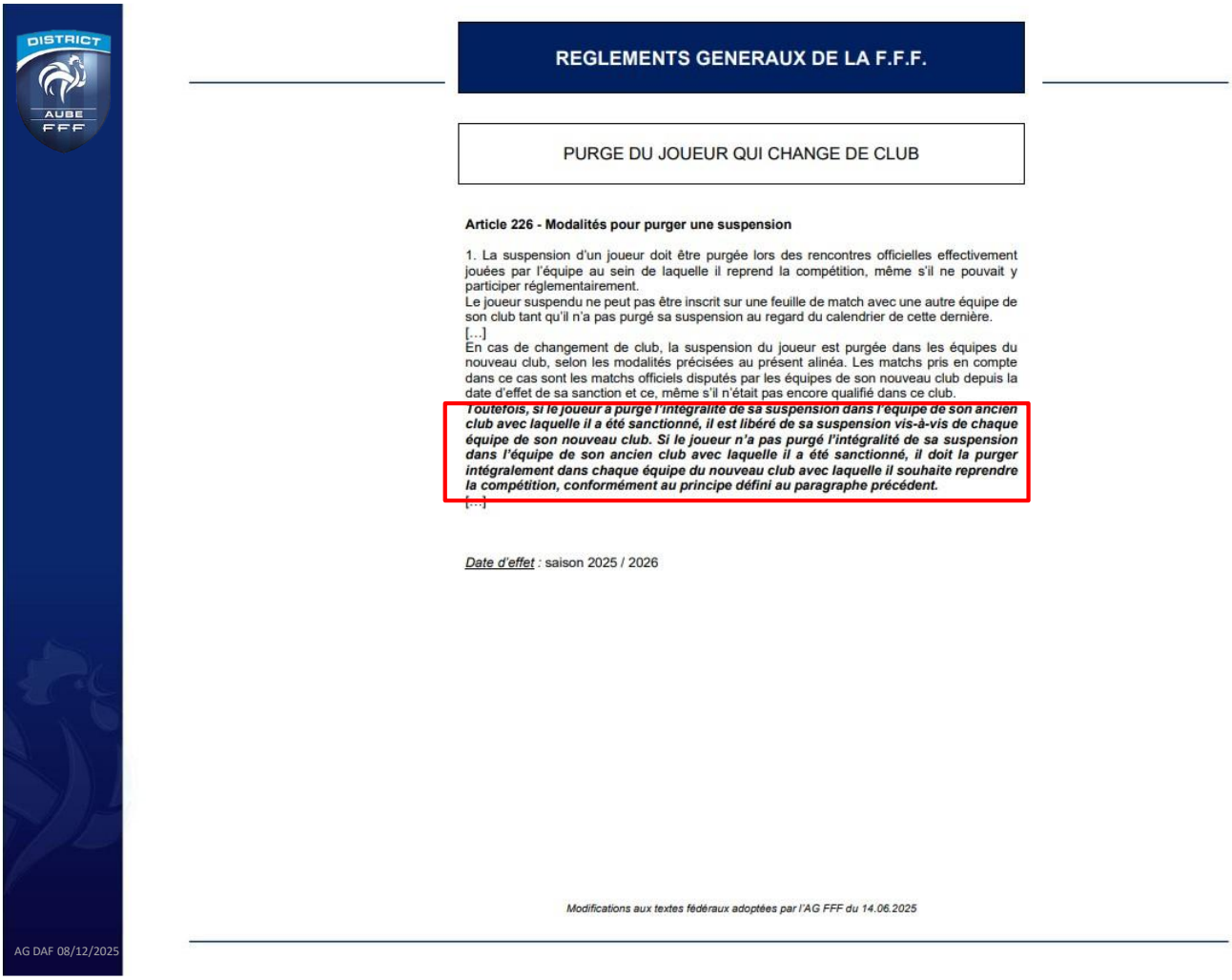
3. Les Ligues régionales peuvent toujours intervenir ou interdire les changements de club des jeunes qu'elles jugeraient abusifs pour l'intérêt des clubs.

Date d'effet : saison 2025 / 2026

Modifications aux textes fédéraux adoptées par l'AG FFF du 14.06.2025

AG DAF 08/12/2025

ANNEXE 5



REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

PURGE DU JOUEUR QUI CHANGE DE CLUB

Article 226 - Modalités pour purger une suspension

1. La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement.
Le joueur suspendu ne peut pas être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.
[…]
En cas de changement de club, la suspension du joueur est purgée dans les équipes du nouveau club, selon les modalités précisées au présent alinéa. Les matchs pris en compte dans ce cas sont les matchs officiels disputés par les équipes de son nouveau club depuis la date d'effet de sa sanction et ce, même s'il n'était pas encore qualifié dans ce club.
Toutefois, si le joueur a purgé l'intégralité de sa suspension dans l'équipe de son ancien club avec laquelle il a été sanctionné, il est libéré de sa suspension vis-à-vis de chaque équipe de son nouveau club. Si le joueur n'a pas purgé l'intégralité de sa suspension dans l'équipe de son ancien club avec laquelle il a été sanctionné, il doit la purger intégralement dans chaque équipe du nouveau club avec laquelle il souhaite reprendre la compétition, conformément au principe défini au paragraphe précédent.
[…]

Date d'effet : saison 2025 / 2026

Modifications aux textes fédéraux adoptées par l'AG FFF du 14.06.2025

AG DAF 08/12/2025

ANNEXE 6


DISTRICT
AUBE
FFF
CLUBS
INSTAURER LES PAUSES D'APAISEMENT À L'INITIATIVE DE L'ARBITRE POUR CALMER LES ESPRITS ET PRÉVENIR LES ALTERCATIONS
Ce n'est pas une sanction, mais une mesure de régulation pour éviter les débordements.
QU'EST-CE QUE LA PAUSE D'APAISEMENT ?
C'est une interruption temporaire du match décidée par l'arbitre lorsque la tension monte entre les deux équipes. Elle permet de faire redescendre la pression pour que le jeu puisse reprendre dans de bonnes conditions. L'arbitre la notifie en arrêtant le jeu et en faisant le geste du temps mort : mains en « T » par-dessus la tête.
POURQUOI L'ARBITRE L'UTILISE ?
Prévenir les incidents
Protéger les joueurs
Responsabiliser les encadrants
Revenir à un climat de jeu serein
CE QUE DOIVENT FAIRE LES JOUEURS
Se rendre immédiatement dans leur propre surface de réparation quand l'arbitre réalise ce geste
Rester calmes et ne pas interpeller l'équipe adverse
Attendre le signal de reprise de l'arbitre
QUITTER SA SURFACE SANS AUTORISATION PEUT ENTRAÎNER UN AVERTISSEMENT (CARTON JAUNE).
RÔLE DES RESPONSABLES D'ÉQUIPE
Calmer les esprits sur le banc et sur le terrain
Montrer l'exemple en gardant une attitude maîtrisée
Ne pas contester la décision de l'arbitre
Aider à ramener le calme pour que le match reprenne sereinement
CE QUI SE PASSE PENDANT LA PAUSE
Les deux capitaines et les deux entraîneurs rejoignent l'arbitre dans le rond central
Le délégué ou responsable de la sécurité peut également être présent
L'arbitre explique pourquoi il a arrêté le match et ce qu'il attend de chacun pour la reprise
ET APRÈS ?
Le jeu reprend normalement
Si des comportements fautifs ont été constatés, des sanctions peuvent être appliquées
L'arbitre rédige un rapport sur le déroulement de la pause et les réactions observées
AG DAF 08/12/2025